

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du mardi 13 mai 2025

Membres en exercice : 129

Date de convocation : 05/05/2025

Date de publication : 22/05/2025

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le mardi 13 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 89

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER (jusqu'à la Q° 80), Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT (à partir de la Q° 69), Vincent BICHON, Jacques BONO, Franck BOUFFIGNY, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gérard DALIGAULT, Lyne DELAUNAY, Myriam DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Christian DUNAUD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, David GIROULT, Stéphane GRALL, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Martine HULIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mikaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN,.

Conseillers suppléants présents : 6

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS  
Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC  
Eric COURTEILLE remplacé par Joëlle FERMIN

Pascal GRENTÉ remplacé par Benoît MIQUELARD  
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS  
Pierre-Michel VIEL remplacé par Sylvie VALLET

Pouvoirs : 14

Daniel BINET à Eric CAILLOT  
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON  
Hervé DESSEROUER à David NICOLAS  
Carine GRASSET à Jacky BOUVET  
Adrien JEHENNE à David GIROULT  
Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS  
Philippe LESENECHAL à Annie GUILLOTIN

Didier NOËL à Christine JULIENNE  
Camille PESCHET à Annie PARENT  
Marie-Claire RIVIERE-DAILLENCOURT à Benoît RABEL  
Michel ROBIDEL à David JUQUIN  
Thierry SADIMAN à Michel MARY (à partir de la Q° 73)  
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER  
Xavier TASSEL à Philippe AUBRAYS

Excusés : 19

Anne BEUZIT  
Jean-Paul BRIONNE  
Christelle ERRARD  
Jean-Claude FRANCOIS  
Sylvie GUERAULT  
David GUERLAVAIS  
Anne-Marie HARDÉ  
Richard HERPIN  
Joël JACQUELINE  
Henri LEGEARD

Catherine LEMONNIER  
Cheyenne LEPELLETIER  
Patrick LEVOYER  
Brigitte PETITCOLIN  
Rémi PINET  
Béatrice PORET  
Michel RAULT  
Elise ROUSSEL  
Jacques VARY

Secrétaire de séance : Madame Annie PARENT est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération n° 2025/05/13 – 73**  
**DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**  
**DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1**  
**DU PLUi AVRANCHES – MONT-SAINT-MICHEL**

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LAMBERT

**Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-36 et suivants ;**

**Vu la délibération de la communauté d'agglomération en date du 27 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel (PLUi) ;**

**Vu l'arrêté communautaire n°AR2024\_140 en date du 23 décembre 2024, prescrivant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel ;**

**Considérant le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel ;**

**Considérant la saisine de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 10 mars 2025 dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas ad hoc ;**

**Considérant la notification du dossier de modification simplifiée effectuée avant la mise à disposition du public, aux Personnes publiques associées et aux communes membres concernées.**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109) :**

- **CONSIDERE** que le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel est prêt à être mis à la disposition du public ;
- **APPROUVE** les modalités de la mise à disposition suivantes :
  - o Le dossier de modification simplifiée n°1 sera tenu à la disposition du public pendant une durée d'au moins un mois, du 03 juin au 04 juillet 2025 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, selon les modalités suivantes :
    - Le dossier de mise à disposition ainsi qu'un registre papier permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de mise à disposition, au siège de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie, au 1 rue Général Ruel, BP 540, 50300 AVRANCHES aux jours et heures habituels d'ouverture ;
    - Un exemplaire numérique et un registre dématérialisé sur lequel des observations pourront être déposées, seront mis à disposition du public sur le site internet de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie : <https://www.msm-normandie.fr/fr/>
    - Les observations pourront être transmises par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie au 1 rue Général Ruel, BP 540, 50300 AVRANCHES.

Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Une mention de ces modalités sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

A l'issue du délai de mise à disposition du public prévu ci-dessus, le registre sera clos. Le bilan de la mise à disposition du public sera présenté devant l'instance de décision qui en délibérera et adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 050-200069425-20250513-DEL2025\_73-DE

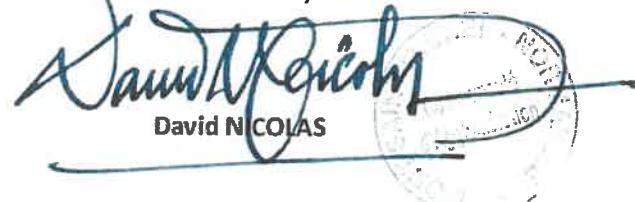
En application de l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage sur le site internet de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie et au sein des communes membres concernées pendant un mois.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication  
par mise en ligne le **22 MAI 2025**  
et transmission à la Sous-Préfecture  
d'Avranches le **22 MAI 2025**

  
A handwritten signature in blue ink, appearing to read "David NICOLAS", is written over a blue curved line. To the right of the signature is a circular official stamp with text that is partially legible as "Mairie de [unclear]".

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 050-200069425-20250513-DEL2025\_73-DE

Document